UNE FISCALITÉ ADAPTÉE

AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'INVESTISSEMENT

L'ESSENTIEL EN

10

POINTS

1 UN TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION COMPÉTITIF

L'étude KPMG *Competitive Alternative* (2014) compare les taux effectifs d'imposition de 10 pays :
– dans les activités de R&D, la France se classe au 1er rang ;
– dans le secteur du numérique, la France occupe le 3e rang ;
– dans les activités de production, la France se positionne au 4e rang (en tenant compte des différences de base d'assiette, des crédits d'impôt et des règles d'amortissement).

2 UN CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE renforce la compétitivité des entreprises grâce à une économie d'impôts qui équivaut, pour 2015, à 6 % de la masse salariale hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, soit **20 Mds€ d'allègement pour les entreprises en 2014** et les années suivantes.

3 UN CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR) SANS ÉQUIVALENT

Le montant du crédit d'impôt est égal à 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ et à 5 % au-delà. L'avantage fiscal en faveur des entreprises atteint plus de 6 Mds€ en 2013.

4 UNE FISCALITÉ ADAPTÉE POUR LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES (JEI)

Le dispositif JEI prévoit une réduction d'impôts sur les bénéfices et impôts locaux ainsi que sur les charges sociales pendant huit ans.

5 UN TAUX RÉDUIT SUR LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les revenus de la propriété industrielle (redevances et plus-values de cession des brevets, par exemple) font l'objet d'un **taux réduit d'impôt sur les sociétés** (15 %).

6 UN DES RÉGIMES D'AMORTISSEMENT LES PLUS AVANTAGEUX DE L'OCDE

Avec son taux dégressif, le régime d'amortissement génère des économies d'impôt sur les bénéfices. Par ailleurs, les biens affectés à la R&D bénéficient d'un coefficient d'amortissement majoré.

7 UN RÉGIME FISCAL DES IMPATRIÉS ATTRACTIF

Exonération d'impôt sur le revenu, pour les salariés et les dirigeants étrangers venant prendre leurs fonctions en France, de leur « prime d'impatriation » et des primes pour les séjours professionnels effectués à l'étranger. Cette mesure s'accompagne de l'exonération partielle de revenus de capitaux mobiliers, de produits de la propriété intellectuelle ou industrielle perçus à l'étranger et de certaines plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières et de droits sociaux à l'étranger.

8 « TAX4BUSINESS », UN CADRE CLAIR POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Ce service permet aux investisseurs étrangers de s'implanter en France dans **un cadre clair et sécurisé** (tax4business@dgfip.finances.gouv.fr). Il répond aux interrogations des investisseurs quant à la fiscalité qui leur sera appliquée. Il offre la possibilité d'obtenir une prise de position de l'administration fiscale (rescrit), propose une information fiscale multilingue directement adaptée à leurs besoins et assure l'accès à davantage d'explications en anglais.

9 UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE POUR LES HOLDINGS

La fiscalité pour les sociétés détenant des participations dans d'autres sociétés (holdings) reste avantageuse, en raison de l'exonération des plus-values réalisées sur les cessions de titres de participation et de la déductibilité des intérêts d'emprunt. Ces dispositifs, associés à l'intégration fiscale, sont **particulièrement incitatifs pour la localisation en France d'opérations de rachat d'entreprise** avec effet de levier (Leverage buy out – LBO) et de sociétés holdings ou têtes de groupe.

10 UN TAUX D'IS EN BAISSE

Baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) dès 2017 pour atteindre un taux de 28 % en 2020.

Consultez un interlocuteur fiscal
unique pour chaque entreprise

Pour les grandes entreprises :
la Direction des grandes
entreprises (DGE)

Pour les PME :
le Services des impôts
des entreprises (SIE)

www.sayouitofrance.com

BUSINESSFRANCE

77, boulevard Saint-Jacques
75680 Paris Cedex 14 - France
Tél. : +33 1 44 87 17 17
Fax : +33 1 40 74 73 27

Conception - Réalisation SPHÈRE PUBLIQUE Janvier 2015

LE CICE

20 MDS€

D'ALLÉGEMENT POUR LES ENTREPRISES EN 2014

ET LES ANNÉES SUIVANTES

PRÈS DE

30%

DE LA R&D DES ENTREPRISES RÉALISÉS PAR DES GROUPES ÉTRANGERS

ACCÈS À UN MARCHÉ DE
65
MILLIONS DE CONSOMMATEURS
ET PLATE-FORME POUR LA ZONE MOYEN-ORIENT/AFRIQUE

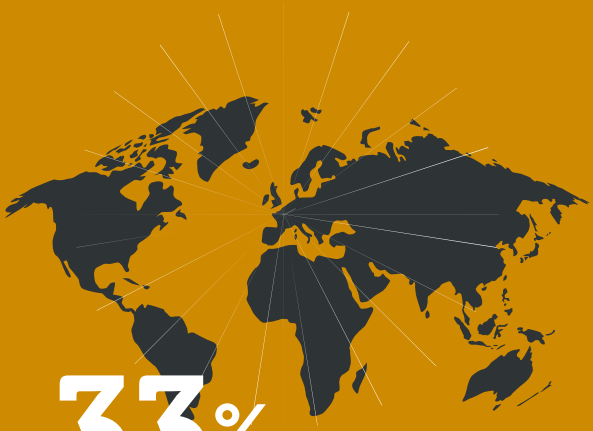

33%

DES EXPORTATIONS FRANÇAISES RÉALISÉS PAR DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES